

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

Présents : BILLOT Dominique, CHAFFARD-QOCHIH Zora, LEGGHE Mathilde, MIDIÈRE Florence, NOUVELOT Christian, Stéphanie MOREAU, Jérôme MOUILLOT.

Absents excusés : MÉNÉTRIER Marie-Cécile qui donne pouvoir à LEGGHE Mathilde
ROUSSÉ Fabrice, qui donne pouvoir à BILLOT Dominique
FORIEN Élisabeth qui ne donne aucun pouvoir.

Absents : DAGNEAUX Nicolas, ROLLET Hervé,

Secrétaires de séance : TROUBAT Karine, LEGGHE Mathilde et MIDIÈRE Florence ont été nommées secrétaires de séance.

Invités : M. Lavier pour la partie financement des projets / M. Ladoy pour la partie « Café Associatif »

Ouverture de la séance à 18h20

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04 JUILLET 2023 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

1 – Projets :

La séance est précédée de la présentation par M. Lavier, de la situation financière de la commune, après notre demande du début Août pour connaître nos possibilités de financement et nos capacités d'endettement pour la réalisation de nos projets pour la deuxième moitié de notre mandat.

Lui ayant fourni la liste des projets chiffrés en recettes et en dépenses (annexe 1), il a examiné la structure de la dette en cours d'une part, et l'impact de la dette future d'autre part (annexe 2), l'évolution de la Capacité d'Auto Financement Nette est représentée (annexe 3), et 3 états permettant de constater l'impact de nouveaux emprunts sur l'encours de la dette bancaire, l'annuité des dettes bancaires et l'encours des dettes bancaires par rapport à la Capacité d'Auto Financement Brute (annexe 4).

Un débat s'ensuit concernant les projets à privilégier : les projets lucratifs ou rentables ou les besoins urgents d'entretien de la commune (réfection de la salle des fêtes qu'il faut isoler et rafraîchir, certaines chaudières à changer par exemple...). Les Conseillers sont unanimes sur le fait de prioriser les projets.

M. Lavier quitte la séance à 19h15.

2 – Présentation du projet de l'extension du Café Associatif :

L'installation d'un bungalow est souhaitée à côté du Café Associatif. Un plan est projeté et détaillé par M. Ladoy. Celui-ci serait agrandi d'une terrasse couverte utilisable les jours de pluie, pour des expos....

Le Conseil Municipal donne un accord de principe, mais émet une réserve pour l'emplacement de ce bâtiment ainsi que sa surface et demande si d'autres plans peuvent être envisagés et corrigés et à rediscuter du projet. Il faut redéfinir la convention.

Les finitions du préau sont abordées par Jérôme Mouillot qui nous rappelle que tant que celles-ci ne seront pas terminées (rideau-grille...) il ne pourra pas être utilisé par l'agent communal.

M. Ladoy quitte la séance.

3 – Décision Modificative N°3 – frais d'études ou d'annonces :

Dossier N°2 : Il convient d'intégrer les frais d'études ou d'annonces qui ont été suivis de travaux au même compte que celui des travaux. Devant l'insuffisance de crédit au chapitre 041, il est nécessaire de réaliser une DM pour alimenter ce chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote les crédits comme suit (voir délibération)

4 – Droits de Prémption :

Dossier n°3 : Le conseil municipal ne préempte pas sur les 3 dossiers présentés à savoir :

- rue de l'Hospital,
- sur Chaloz
- et route de Frébuans.

5 – Approbation du Rapport d'Évaluation des charges transférées pour 2023 :

Dossier N°5 : Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des Impôts, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'évaluation des charges transférées en 2023 établi par la CLECT en date du 6 juillet 2023.

6 – Ouverture de la salle des fêtes en période hivernale :

Dossier n°6 : Après débat, le Conseil Municipal revient sur sa dernière décision de fermer la salle des fêtes pendant la période hivernale. Considérant la nécessaire sobriété énergétique et la hausse des tarifs de l'énergie, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de facturer au forfait journée (25 €) et week-end (50 €) la consommation de chauffage pour la période comprise entre le 1^{er} Octobre 2023 et le 31 Mars 2024.

7 – Tarifs du Gîte, inclure la TVA :

Dossier N°7 : Annule et remplace la délibération N°03/2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs incluant la TVA liés à la location du gîte ;**
- **Autorise M. le Maire à établir les contrats de location ;**
- **Dit que les crédits sont prévus en dépenses et en recettes BP et aux exercices suivants.**

8 – Régularisation des charges locataires :

Dossier N°8 : Ce dossier sera à confirmer par Mme Zora Chaffard-Qochih, celle-ci devant encore vérifier si l'entretien des chaudières a bien été réalisé.

M. le Maire nous informe qu'un courrier sera envoyé aux locataires de l'appartement du 84/86 Rue des Écoles dont le couloir est encombré (de bidons d'essence entre autres), de vider, nettoyer ce couloir et de ne plus y stocker des produits dangereux.

9 – Montant du loyers T3-137 Grande Rue :

Dossier N°9 : L'appartement situé au dessus de la mairie s'est libéré le 15 Septembre 2023 et le montant de son loyer doit être réévalué : T3 – 57 m² - parking – cave avec un loyer actuel de 455 € + 10 € de charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le loyer à 510 € + 10 € de charges à compter du 1^{er} Octobre 2023.

À la demande du Conseil Municipal, et suite au délai de 1 an sans loyer consentit aux familles Ukrainiennes, il convient de fixer le montant du loyer de l'appartement sis au 140 Grande Rue. Il s'agit d'un logement T3 de 60 m².

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Billot D et Roussé F), le Conseil Municipal :

- Fixe le loyer à 510 € + 20 € de charges à compter du 1^{er} Octobre 2023.

10 – Contrat Entretien Chaudières :

Des devis ont été demandés aux Ets DME et à M-ENERGIES. Ayant déjà eu à faire avec l'entreprise DME, moins disante, le Conseil Municipal propose de faire un essai avec eux pendant 1 an.

11 – Indemnités secrétariat AFR :

Dossier N°13 : Considérant que l'AFR ne possède pas de logiciel de paie pour le passage obligatoire à la DSN à compter du 01/01/2022 ;

- IL convient pour la commune de Chilly le Vignoble de prendre en charge le paiement de l'indemnité de secrétariat à partir de cette date ;
- Pour l'AFR de rembourser la commune du montant de l'indemnité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte que la Commune de Chilly le Vignoble prenne en charge le paiement de l'indemnité ;**
- **Dit que l'AFR DE Chilly le Vignoble remboursera cette indemnité ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 et pour ceux à venir.**

12 - Subvention Association « Les Saisons baroques » :

M. Christian Nouvelot nous présente un projet de randonnée-concert organisé par « Les Saisons Baroques » sur 3 communes : Chilly-le-Vignoble, Frébuans et Gevingey. Une subvention de 1 500 € a été demandée pour organiser ce projet. Afin de pouvoir solliciter les aides du Département et de la Région une délibération doit être prise ce jour.

(M. Nouvelot s'absente pendant les délibérations).

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve le projet**
- **Alloue la somme de 700 € sachant que le montant de la prestation est élevé et que le concert final n'aura pas lieu dans notre village.**
- **En avertit M. Nouvelot**

13 – Subvention Association « Pour Que Vive La Sorne » :

Monsieur le Maire nous lit une lettre de l'Association « Pour Que Vive La Sorne » demandant une subvention de 270 € en règlement à l'Université Ouverte pour la conférence « Charles Chamberland, un Jurassien dans le laboratoire de Pasteur, au cœur des travaux sur les maladies infectieuses ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide d'accorder cette subvention, cet évènement s'impliquant dans l'histoire de notre région.**

14 – Subventions diverses :

La part du budget concernant les subventions se voit soldé par l'octroi de 2 autres subventions :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide d'allouer :**
- 115 € pour « La Maison de Franche-Comté »
- 115 € aux « Pompiers Humanitaires »

DIVERS :

IME Montaigu :

Dossier N°14 : l'IME de Montaigu souhaite mettre en place un nouveau partenariat les mercredi après-midi des vacances scolaires. Malgré les dernières expériences profitables, la commune ne pourra s'engager cette année. Le Conseil Municipal fait remarquer qu'un seul agent communal ne peut assurer son service et cet encadrement.

Demande employé communal :

Dossier n°15 : M Serge Dimey a fait une demande d'emploi en CDI. Or comme nous le rappelle Mme Zora Chaffard-Qochih, cela n'est possible qu'au bout de 6 ans dans la fonction publique. La titularisation serait une solution que nous n'envisageons pas actuellement, les modalités de licenciement étant différentes au statut de CDI.

Miroirs de sécurité ::

Dossier N°16 : Après nous avoir expliqué que le miroir de la Route de Frébuans est devenu opaque et que celui de la Rue de la Colonie a été volé, Mme Karine Troubat nous fait part de ses recherches pour un éventuel remplacement de ces deux miroirs. La commande sera passée.

Panneau d'affichage :

La pose d'un tableau d'affichage (déjà en stock) Rue de la Cure, a été demandé par Mathilde Legghe et Stéphanie Moreau.

Hotte d'aspiration salle des fêtes :

M. le Maire nous indique qu'une nouvelle consultation pour la maintenance de la hotte de la salle des fêtes devra être faite.

Clôture de la séance : 23h35.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
07/10/2023

CHILLY-LE-VIGNOBLE

M. Dominique BILLOT, Maire

